Image not found or type unknown

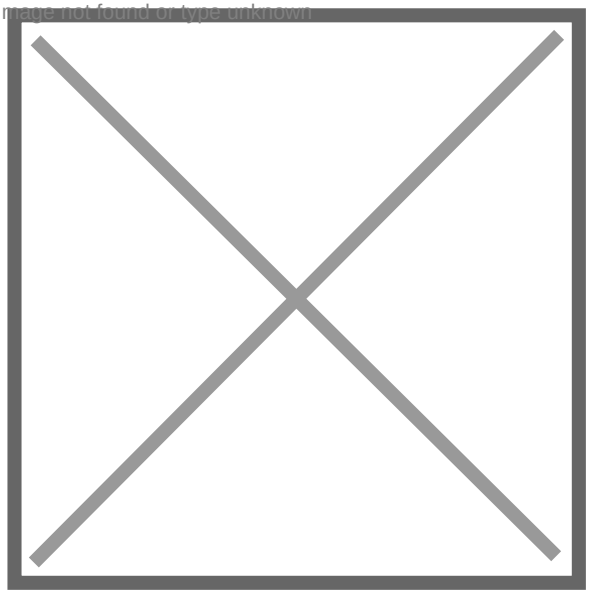

Certificat de prise en charge d'un étudiant étranger

Par **BiBi**, le **10/06/2008** à **09:32**

Bonjour à tous.
Je suis actuellement dans un Pays en Voie de Développement (Madagascar).
J'ai noué des amitiés ici, notamement avec un étudiant qui m'a rendu de nombreux services.
Il souhaiterait continuer ses études en france. Je l'ai aidé dans cette démarche. Après inscription en Master en france, rencontre avec le campus france... toutes ces étapes se sont bien passées. Obtention du passport...
Vient le problème du VISA !
Pour obtenir un visa d'étudiant en france, il faut présenter un nombre de pappiers incroyables dont:
- Certificat d'hebergement
- Certificat de prise en charge

C'est sûr ce dernier que ma question repose. Quelles sont les reponsabilité du signataire du certificat de prise en charge ?
Si jamais je signe pour cet étudiant son certificat de prise en charge, cela m'engage à quoi ?
Cet étudiant à des moyens relativement importants mais personne ne peu lui faire de "virement permanent irremmediable" de 450€/mois comme l'exige le consulat. Je serai éventuellement prets à l'aider (lui faire ce pappier), mais qu'est-ce que je risque, si ça situation tourne mal , Peut-il se retourner contre moi ?

D'avance merci à ceux qui prendrons le temps de me lire, et peut-être même de me répondre.
Bonne journée à vous.
BiBi qui à peur de faire un bêtise en voulant aider !

Par **ericm**, le **06/05/2010** à **14:41**

Bonjour Bibi,

Je suis "exactement" dans le même cas que toi, je souhaite aider un futur étudiant Malgache que j'ai rencontré plusieurs fois lors de mes déplacements à Madagascar et qui souhaiterai faire des études en région parisienne en Informatique Industrielle

JE me pose tout comme toi les questions relatives à l'engagement que je dois prendre en particulier au niveau de la prise en charge .

Je te laisse mon téléphone, Eric : 06 20 27 08 36 et mon email : ericm2007@hotmail.fr je suis à Paris XIII et je suis enseignant dans l'enseignement supérieur, ça me ferait plaisir d'en discuter de vive voix..c'est plus facile !

A+

Par **fafa**, le **06/04/2011** à **16:42**

Bonjour, Moi au j'ai rechercher dans chaque organisme s'il il fesait des prises en charge j'ai trouver hier justement sur internet un site fiable c'est à dire une assurance internationnal je te donne l'adresse et tu tombera forcément sur le site www.april international.fr c'est payant c'est à dire que tu paye soit pour 1,2 ou 3 mois si c'est sur une periode cours et apparement c'est recommander pour l'obtention du visa.
Bon courage .[img]http:///[/img]

Par **comores**, le **11/08/2014** à **23:39**

Bonsoir à tous,

Je suis au même cas que vous bibi j'ai ma nièce qui fait ses études à MADAGASCAR. Elle veut finir ses études en France.Elle a eu une inscription à l'université de MONTPELLIER. Seulement moi j'habite à Paris et je n'ai pas de connaissance à Montpellier. Le problème se pose pour l'hébergement. Je cherche une famille de Montpellier qui peut me rendre ce service, cette famille généreuse pourra me contacter au 06 51 85 74 59 pour en discuter de plus.

Pour la prise en charge, je veux suivre les démarches que FAFA, aller sur le site www.april international.fr. Merci à vous FAFA

En vous souhaitant bonne lecture et en vous priant de vouloir me répondre ça me ferait plaisir.

Je vous remercie à l'avance en comptant sur votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonne réception à tous.

Fatima.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés